Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 juin 2015

Renouvellement urbain et politique de la ville
Six projets pour améliorer le cadre de vie de 46 000 Réunionnais

À La Réunion, 48 quartiers prioritaires ont été authentifiés par décret dans le cadre de la réforme de la politique de la ville. Un 49e quartier, celui de Domenjod, rejoindra prochainement le dispositif. L'objectif de la politique de la ville est d'assurer une meilleure égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de la population. À compter de 2015, les quartiers politique de la ville (QPV) sont désormais l'unique zonage officiel en matière de précarité urbaine.

Un Réunionnais sur cinq vit dans un quartier prioritaire

162 600 personnes habitent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit un Réunionnais sur cinq. En France métropolitaine, un habitant sur quinze est concerné par la nouvelle mesure.
Les quartiers sont plus nombreux dans la zone Sud (18 QPV). La population concernée par micro-région est proportionnelle à celle recensée, sauf dans la micro-région Est, qui regroupe 21 % de la population de l'île mais seulement 15 % de la population en quartier prioritaire.

Des revenus particulièrement bas

Les quartiers prioritaires concernent une population particulièrement pauvre. Dans chacun de ces quartiers, la moitié des habitants vit avec moins de 7 900 euros par an par UC (moins de 660 euros par mois), soit un revenu médian inférieur d'au moins 2 600 euros par rapport à celui de l'ensemble des Réunionnais (10 500 euros par an). La nouvelle géographie prioritaire se superpose parfaitement avec les poches de pauvreté : les contours ont été définis en mobilisant en France comme à La Réunion de nouvelles données géographiques très finement localisées.

6 projets d'intérêt national à La Réunion

Dans le cadre de la politique de la ville, six projets d'intérêt national sont retenus à La Réunion par l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ils figurent parmi les 200 projets d'intérêt national qui bénéficieront d'une enveloppe d'investissements de 5 milliards d'euros destinés à financer des projets opérationnels. Chaque projet retenu comporte au moins un ou plusieurs quartiers prioritaires ; environ 46 000 réunionnais sont concernés par ces projets.
À Saint-Denis, le projet de la zone Nord Est littoral (Prunel) s'inscrit dans la continuité géographique et sociale du programme de rénovation urbaine précédent qui était centré sur le quartier des Camélias. Celui de Saint-André se compose d'un centre ville économique vieillissant et d'un quartier d'habitat social très dense. Un nouvel essor économique est à trouver pour la zone Rive Droite - Beaufonds de Saint-Benoît. Ariste Bolon au Port est un quartier déshérité qui occupe une position stratégique. Au Gol, à Saint-Louis, des familles nombreuses occupent un habitat social ancien. Enfin la quartier de Bois d'Olives à Saint Pierre est à structurer et équiper.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été sélectionnés en raison de leur caractère urbain mesuré par une densité minimale de 2 000 habitants/km² et sur le faible niveau de revenus de leurs habitants. À La Réunion, pour la sélection de ces quartiers, le revenu médian maximal a été fixé à 7 900 euros annuels par unité de consommation (UC). De plus, ces quartiers doivent être composés d'au moins 1 000 habitants et être situés sur une commune de plus de 15 000 habitants.

Contacts presse :

DEAL : 02 62 40 26 24 ou stephane.geaufreau@developpement-durable.gouv.fr

Insee : 06 92 44 83 58 ou relations-presse-la-reunion@insee.fr

Quartiers prioritaires et projets d'intérêt national à La Réunion
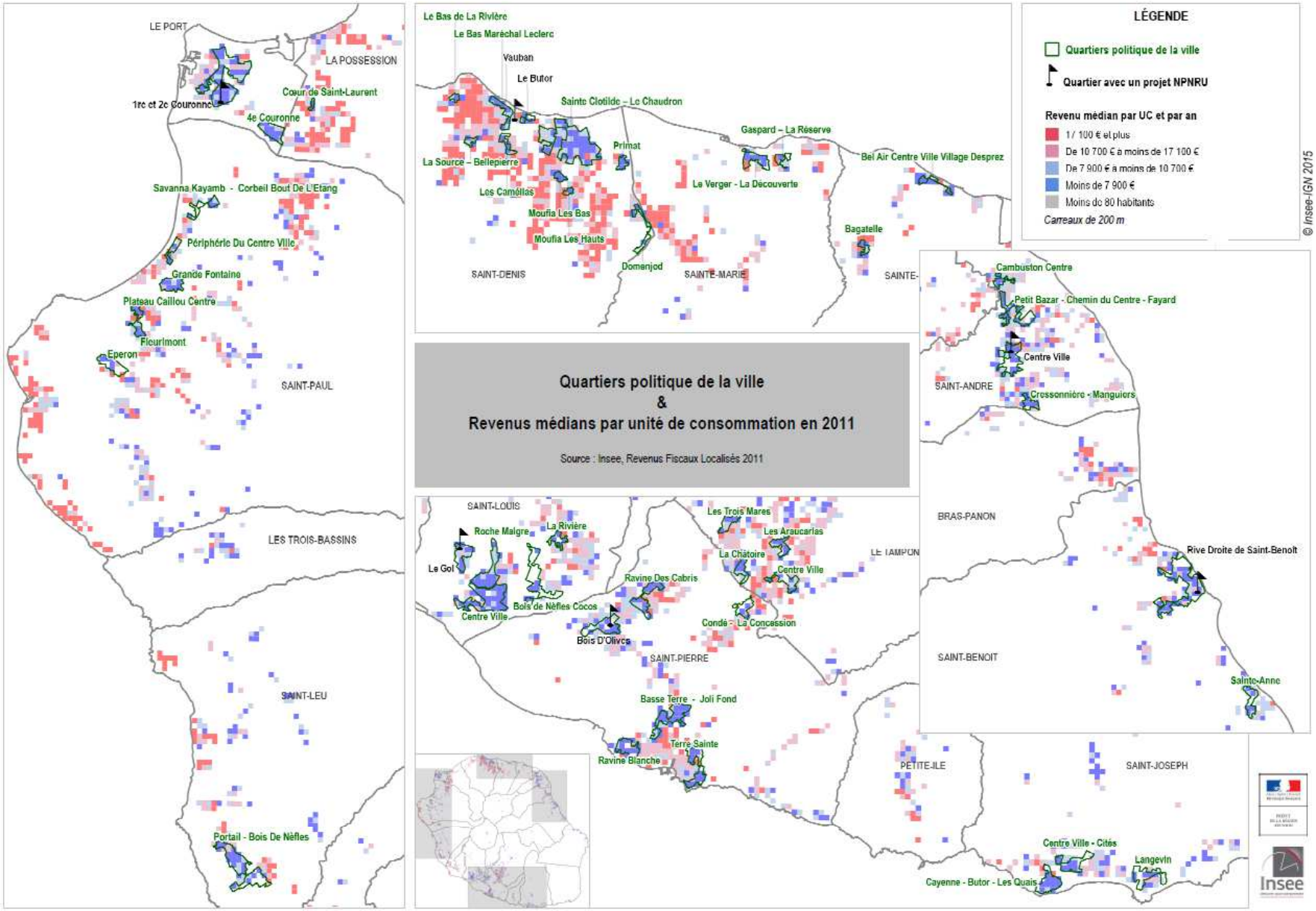
Les quartiers prioritaires de la ville à La Réunion selon le revenu médian par UC et par an